



Recouvrement de créance de noos/numericable via intrumjustitia

Par **marie**, le **03/09/2008 à 17:27**

Contrat NOOS TV résilié par R+AR le 6/02/07 avec oppositio de prélèvement sur mon CB. Aucune réponse reçue. Plus de boutique NOOS à Montauban. 16 mois + tard, cad en juin 2008 j'ai eu un prélèvement sans préavis de NOOS de 28,90 E. NUMERICABLE m'a adressé un courrier (après mon coup de fil) le 18/08/08 me réclamant la somme de 75 E sans explication. J'ai restitué le matériel et ils m'ont remboursé le dépôt de garantie par virement bancaire le mois dernier. J'ai reçu quelques jours après un courrier d'INTRUM JUSTITIA daté du 22/08/08 avec injonction de payer la somme de 91 E. J'ai envoyé les justificatifs de ma résiliat° à cette sté, refusant de payer ce que je ne dois pas et mes intentions d'entamer une action en justice et d'en avertir Que Choisir.

Ils me répondent par SMS pour que je les contacte par tél. Impossible d'avoir un interlocuteur et je viens de leur adresser un e.mail. J'ai vu que bcp de personnes ont des pb avec eux. Que dois-je faire et que peut-on faire pour que cesse les arnaques ?

Par **superve**, le **03/09/2008 à 18:41**

bonjour

vous dites :

[citation]J'ai envoyé les justificatifs de ma résiliat° à cette sté, refusant de payer ce que je ne dois pas et mes intentions d'entamer une action en justice et d'en avertir Que Choisir.

[/citation]

avez vous envoyé vos justificatifs par LRAR ?
si non, commencez par ça.

Si oui, envoyez une LRAR à nous et demandez leur de faire cesser ces relances immédiatement sous peine de dépôt de plainte.

Voyez si cela fonctionne, tenez nous au courant.

Bien cordialement.

Par **marie**, le **03/09/2008 à 18:57**

merci pour vos conseils. J'ai envoyé le dossier en recommandé mais pas avec accusé de réception. Dois-je envoyer l'ensemble du dossier et copie du courrier fait à INTRUM à NUMERICABLE également ? Je vais peut-être attendre leur réponse mais surtout demander à ma banque de refuser tout prélèvement d'INTRUM et NUMERICABLE, tant pis pour les frais. Qu'en pensez-vous ? Merci

Par **superve**, le **03/09/2008 à 18:59**

re

un recommandé suffit, tant pis pour l'AR.

Envoyez le même courrier à nous.

Et oui, demandez l'interdiction des prélèvements.

Bien cordialement.